

## GARANTIE LIMITÉE NON TRANSFÉRABLE DE WEBASTO

Webasto Thermo & Comfort North America, Inc. (ci-après dénommé Webasto) garantit leurs appareils de chauffage et leurs ensembles de chauffage contre les défauts de matériaux et de fabrication pour deux (2) ans à compter de la date d'installation ou d'enregistrement du véhicule pour l'installation d'équipement d'origine (FEO). Cette période de garantie ne peut excéder trois (3) ans à compter de la date de la vente par Webasto. Cette période de garantie peut être remplacée par des accords contractuels écrits.

Tous les modèles sont limités à 2 000 heures de fonctionnement maximales, sauf pour la série DBW.

Les pièces de rechange sont couverts pour six (6) mois ou le reste de la période de garantie initiale, la période la plus longue étant celle retenue. L'appareil de chauffage Thermo Top C est le seul appareil de chauffage considéré comme une pièce de rechange.

Le but de la garantie Webasto est de protéger l'utilisateur final d'origine de l'appareil de chauffage contre les défaillances et de fournir la réparation et le remplacement des pièces défectueuses sans frais de la manière prévue en la présente. Au cours de la période de garantie, le recours exclusif de Webasto sera, à sa discrétion, de réparer ou de remplacer les pièces qui démontrent un défaut de matériel ou de fabrication.

Bien que la garantie soit fournie à « l'utilisateur final d'origine », elle doit être administrée et entretenue par un revendeur autorisé par Webasto conformément à la politique garantie ou à l'accord contractuel de Webasto entre Webasto et une tiers partie. Pour localiser le revendeur **Webasto autorisé le plus près pour effectuer** le service de garantie, visitez le <http://www.webasto.com> ou composez le (800) 860-7866 aux Etats-Unis et le (800) 667-8900 au Canada.

**Limites :** Webasto expressément exclut et limite la garantie de ce qui suit :

- L'usure normale des pièces de rechange : **(les filtres et les fusibles ne sont pas couverts)**
- Le retrait et le remplacement de l'appareil de chauffage (à l'exception de l'appareil de chauffage Thermo Top C 12 volts).  
*Remarque : Les appareils de chauffage Thermo 50 sont passés d'appareils de chauffage pouvant être remplacés à des appareils de chauffage pouvant être réparés.*
- Les dommages aux produits en transit. Toutes les réclamations doivent être déposées auprès du transporteur.
- Une mauvaise installation, qui est non conforme aux instructions d'installation valides fournies ou aux applications approuvées par le FEO.
- La détérioration due à l'usure normale, la corrosion, les abus, les dommages, les accidents, le mauvais stockage, le mauvais fonctionnement ou le manque d'entretien raisonnable et nécessaire.
- Les modifications du produit par l'altération, l'utilisation de pièces non d'origine ou la réparation par du personnel non autorisé.
- Les dépenses liées aux déplacements, au mauvais fonctionnement du véhicule, aux blessures ou aux autres dommages accidentels ou indirects résultant de tout manquement à cette garantie exprimée.

### Enregistrement du produit :

L'appareil de chauffage peut être enregistré en visitant [www.techwebasto.com](http://www.techwebasto.com) ou en remplissant la carte de garantie si elle est incluse avec votre produit. Une preuve d'achat est requise pour tous les appareils de chauffage qui ne sont pas enregistrés.

### CETTE GARANTIE EST NON TRANSFÉRABLE.

**LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS CELLES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXPRESSÉMENT LIMITÉES À LA DURÉE DE CETTE GARANTIE. WEBASTO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS.**

**CERTAINES PROVINCES CANADIENNES ET CERTAINS ÉTATS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES DIRECTS OU INDIRECTS, AINSI LES LIMITES OU EXCLUSIONS PEUVENT NE**

**S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE VOUS DONNE DES DROITS SPÉCIFIQUES ET VOUS POUVEZ AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI PEUVENT VARIER SELON LES ÉTATS ET LES PROVINCES CANADIENNES.**

**WEBASTO SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER CES CONDITIONS DE GARANTIE SANS PRÉAVIS AFIN DE SE CONFORMER AUX POLITIQUES OU AUX LOIS RÉGISSANT LES QUESTIONS DE GARANTIE DANS LES ÉTATS OU LES PAYS AYANT DES RECOURS SPÉCIFIQUES DIFFÉRENTS OU COMPLÉMENTAIRES DE CEUX DÉCRITS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.**